

Tarif/Personne/Nuitée incluant la taxe additionnelle départementale de 10%

NATURE & CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT	TARIF/PERSONNE/ NUITÉE
Palaces	2.50€
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	1.65€
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	1.35€
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	1.10€
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.75€
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Auberges collectives	0.75€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.55€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0.22€
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnés ci-dessus	5% du montant de la location (par nuitée et par personne) dans la limite du tarif plafond de 2.50€



EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Office de Tourisme du Périgord Nontronnaise - 05 53 56 25 50 ou 05 53 60 74 75 - taxedesejour@ccpn.fr